



Laconnex

Législature 2015-2020
Séance du 26 mars 2018

**PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE
À LA DIVISION PARCELLAIRE ET CESSIION DE TERRAIN,
PARCELLE DP 2435, AU PROFIT DU DOMAINE PUBLIC CANTONAL
EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE**

Vu la demande du Service des opérations foncières de l'Etat de Genève datée du 02 décembre 2008 d'une cession au profit du domaine public cantonal et signée pour accord par le maire le 07 septembre 2009 ;

Vu les informations erronées transmises par l'administration cantonale quant à la procédure à suivre pour l'adoption de cet accord par le législatif communal ;

Vu la signature par le maire le 6 novembre 2017 d'un acte notarié ratifiant la division parcellaire et cession au domaine public cantonal ;

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

DECIDE

Par

1. De diviser la parcelle 2435, propriété de la commune de Laconnex, de 4272 m², en sous parcelles 2650 (2435A) et 2435B selon le dossier de mutation n° 9/2012, établi le 31 octobre 2012 par Heimberg & Cie, géomètres officiels.
2. De céder gratuitement la parcelle 2435B de la commune de Laconnex, de 108 m², au domaine public cantonal DP 2477, selon l'acte notarié signé par le maire le 6 novembre 2017 auprès de l'étude Notaires à Carouge.
3. De ratifier la signature de cet acte.
4. La présente délibération est munie de la clause d'urgence.